

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 1^{er} octobre 2018 à 20h00 heures à la salle Louis Dupéré du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier (absent)
M. Stéphane Deschênes	Mme Bianca Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption des procès-verbaux du mois de septembre 2018

18-10-183

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de septembre 2018.

3.2. Adoption des comptes à payer

18-10-184

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 22000-22059	459 332.51\$
Prélèvements no 2204 à 2222	48 983.89\$
Salaire des élus (sept)	2 058.53\$
Salaires pompiers (19/08 au 15/09)	610.71\$
Salaires employés (19/08 au 15/09)	14 622.68\$
Total	525 608.32\$

3.3 États financiers au 30 septembre 2018

18-10-185

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 30 septembre 2018.

3.4. Mandat au Ministère des Finances pour les soumissions de financement

18-10-186

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

3.5. Adoption du règlement 278-18 modifiant le règlement sur le code de déontologie des employés municipaux

18-10-187

ATTENDU QU'avis de motion a été dûment donné et présenté par Étienne Lévesque à la séance du 4 septembre 2018

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité #245-12 est modifié par l'insertion, après l'article 5.6, du suivant :

5.7 Occupation d'après-emploi

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1- Le directeur général et son adjoint;
- 2- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3- Le trésorier et son adjoint;
- 4- Le greffier et son adjoint;

D'occuper, pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. Service de direction incendie de la MRC

18-10-188

Proposé par Stéphane Deschênes. et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC de la Mitis que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski abandonne le service de direction incendie à la fin de l'année 2018, offert par la MRC.

4.2. Nomination d'un directeur incendie

18-10-189

Le point est reporté à une séance ultérieure.

4.3. Adoption du règlement 279-18 en matière de prévention incendie

18-10-190

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales*, notamment ses articles 6 et 62, accorde à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Sylvain Deschênes à la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par Étienne Lévesque. et résolu à l'unanimité des conseillers que Le Conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement portant le numéro 279-18 en matière de prévention incendie.

4.4. Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

18-10-191

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'un camion et réaliser une étude pour optimiser les services incendies sur l'ensemble de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Guillaume Lavoie, résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désigne la MRC de La Mitis responsable du projet et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. Mise aux normes eau potable / Avenant #1

18-10-192

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avenant #1 tel que présenté par la firme SNC Lavalin au montant de 3150\$ avant les taxes dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

5.2. Paiement décompte progressif #1 / Exc. Léon Chouinard / Eau potable

18-10-193

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le paiement progressif #1 à l'entreprise « Excavations Léon Chouinard », dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable, tel que décrit dans le rapport de facturation progressive présenté le 27 septembre 2018 par M. Roger Fournier, ingénieur chez SNC Lavalin. Le premier versement est au montant de 219 339.30\$.

5.3 Financement temporaire / FEPTU / Eau potable

18-10-194

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un emprunt temporaire relié à l'aide financière de 3 134 292\$ dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées pour la mise aux normes de l'eau potable.

Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

6. URBANISME

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Comité de financement / Patinoire couverte

18-10-195

Attendu que le comité de financement a été mandaté pour recueillir la somme de 350 000\$ pour le financement de la patinoire couverte;

Il est proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de ;

- Accepter le plan de financement et de visibilité présenté par le comité de financement;
- Autoriser le comité de financement à faire des démarches pour vendre le nom du bâtiment;
- Nommer M. Stéphane Deschênes comme représentant municipal dans les pourparlers pour la signature d'un protocole d'entente pour l'attribution du nom du bâtiment;
- Accepter un étalement des paiements pour les dons de plus de 500\$ sur une période maximale de 4 ans.

7.2 Permis de réunion / Festival Country Western

18-10-196

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser à faire une demande de permis de réunion et prêter la salle à titre gratuit au Festival Country Western pour leurs activités du 6 octobre et 10 novembre 2018.

M. Étienne Lévesque se retire de la décision.

18-10-197

7.3 Paiement progressif #4 / Honco

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le paiement progressif #4 à l'entreprise Honco, dans le cadre du projet de construction de la patinoire couverte, tel que décrit dans le rapport de facturation progressive présenté le 30 septembre 2018 par Patricia Girard, ingénieure. Le quatrième versement est au montant de 278 483.05\$.

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Permis de réunion / Sportart / 27 octobre

18-10-198

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser à faire une demande de permis de réunion et prêter la salle à titre gratuit à Sportart pour leur activité du 27 octobre 2018.

9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions

18-10-192

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-10-200

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h50 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général